



# CONGRÈS NATIONAL MONTPELLIER 2022



DU 09 AU 13 MAI 2022

**TEXTES**

**PRÉPARATOIRES**



## LE CONGRÈS NATIONAL DU SNES-FSU SE TIENDRA À MONTPELLIER DU 9 AU 13 MAI 2022

En janvier 2021, le SNES-FSU annulait son congrès national compte tenu de la situation sanitaire. Un congrès en distanciel s'est tenu malgré tout en mai 2021 mais les conditions de son organisation n'ont pas permis d'aborder l'ensemble des sujets initialement prévus. La direction nationale s'était alors engagée à convoquer un congrès extraordinaire en 2022 sans attendre le suivant en 2024.

Ce congrès extraordinaire se tiendra à Montpellier du 9 au 13 mai dans un format habituel pour les congrès nationaux. Il sera donc précédé, dans chaque académie, par un congrès académique organisé par les sections académiques (S3).

Vous trouverez, dans ce supplément à *L'US*, les rapports préparatoires élaborés par la direction nationale qui sont soumis aux syndiqués et seront débattus dans les congrès académiques puis dans le congrès national. Quatre thèmes ont été retenus (voir sommaire ci-dessous). Le congrès aura également à s'exprimer sur des modifications des statuts du SNES-FSU, présentées à la fin de ce supplément.

Le congrès est un moment fort de la vie démocratique du SNES-FSU : il permet de donner la parole aux syndiqués et de prendre en compte leur avis pour mener aux décisions finales du congrès de Montpellier, dont sortira la feuille de route du SNES-FSU jusqu'en 2024. Les sections d'établissement (S1) ont un rôle décisif à jouer. Nul besoin d'être un militant chevronné ! C'est bien le regard, l'analyse, l'expérience de chacun qui permet d'enrichir la réflexion collective. Un thème vous intéresse, vous souhaitez participer au congrès académique ? Rapprochez-vous de votre section académique.

Un espace dédié au congrès est ouvert sur le site, accessible depuis la page d'accueil. Il contient ce document, les mandats des congrès précédents (Paris, Rennes, Grenoble...) ainsi que les contributions. Ces dernières peuvent porter sur chaque thème ou les modifications statutaires. Pour faciliter leur appropriation par les syndiqués, il est indispensable de limiter les contributions à 3 000 signes. Envoyez-les à [contributions@snes.edu](mailto:contributions@snes.edu) avant le 31 mars. Bons débats à toutes et à tous.

Sophie Vénétiay, secrétaire générale du SNES-FSU

### THÈME 1

Redonner du sens et du commun au second degré 3

### THÈME 2

Pour des personnels respectés et revalorisés 8

### THÈME 3

Pour une société juste et solidaire 14

### THÈME 4

Faire évoluer notre organisation pour un syndicalisme renforcé et moteur du progrès social 19

---

Propositions de modifications statutaires 23

# THÈME 1

## Redonner du sens et du commun au second degré



CONGRÈS NATIONAL **snés**  
MONTPELLIER 2022 **fsu**

RAPPORTEUSES - RAPPORTEURS

GWÉNAËL LE PAIH, SIMON BACH, SANDRINE CHARRIER,  
CLAIRE GUEVILLE, YANNICK LEFEBVRE, ANNE-SOPHIE LEGRAND

### INTRODUCTION

#### Affirmer le projet éducatif du SNES-FSU

Les cinq années de mandature d'E. Macron ont marqué un très net recul de la politique de démocratisation de l'accès aux savoirs. Alors qu'il avait annoncé à sa nomination qu'il ne serait pas « le ministre des réformes », J.-M. Blanquer a mis en œuvre des orientations libérales pour l'Éducation multipliant les réformes inégalitaires, supprimant près de 8 000 emplois dans le second degré pour 65 000 élèves supplémentaires. Jouant régulièrement les parents d'élèves contre les personnels, il a par ailleurs adressé de multiples signaux à une frange conservatrice de l'électorat d'E. Macron comme le retrait de la circulaire sur l'écriture inclusive ou la campagne sur la laïcité à la rentrée 2021 réduite à dessein aux caractéristiques essentialisantes des élèves en écho aux obsessions du rapport Obin sur les atteintes à la laïcité.

L'entrisme d'entreprises et officines privées sur le périmètre de l'École a été encouragé sur des champs pour lesquels le service public, faute de personnels ou de moyens, a été affaibli voire écarté : orientation scolaire, aide aux devoirs, numérique éducatif, certifications... Au lycée, les logiques de parcours individuel mettant en concurrence les élèves, entrepreneurs d'eux-mêmes, ont incité les familles qui le peuvent à recourir aux coaches privés pour toutes les formes d'accompagnement scolaire, creusant un peu plus les inégalités.

La crise sanitaire a révélé combien les écarts entre les élèves se sont aggravés en dépit de toutes les stratégies des personnels pour maintenir l'activité des élèves dans des conditions dégradées. Le refus du ministre de concéder, à la rentrée 2021, des aménagements de programmes et des moyens pour des demi-groupes a laissé les personnels seuls pour résorber les lacunes et retards d'apprentissage. Surinterprétant les évaluations standardisées de la rentrée 2021 en Sixième, le ministre a même affirmé que les retards des élèves avaient été rattrapés, oubliant scandaleusement les écarts toujours persistants avec les collèges de l'éducation prioritaire. Si le service public d'éducation et tout particulièrement le second degré ont été atteints, fragilisés et abaissés sous E. Macron, la réussite des élèves, leur accès à la qualification, leur poursuite d'étude vers l'enseignement supérieur ont été portés sans relâche par les

personnels malgré des conditions de travail intenable. Car la crise de recrutement, les sureffectifs dans les classes, les inclusions mal préparées, les changements incessants, les tâches périphériques envahissantes et sans intérêt, la pression des hiérarchies intermédiaires pèsent sur l'activité, précarisent les identités professionnelles et interrogent le sens des métiers.

Cela exige du SNES-FSU de porter haut et fort ses revendications pour redonner du sens et du commun au second degré, valoriser l'expertise de personnels concepteurs de leur métier et de leur activité. Il s'agit d'en faire aussi un levier de syndicalisation dans la perspective des élections professionnelles de décembre 2022.

Le collège doit être repensé pour que les élèves soient en situation de s'approprier une culture commune, ouverte et émancipatrice, avec une exigence de mixité sociale et scolaire des établissements et un label unique pour l'éducation prioritaire. Les apprentissages doivent se faire dans la classe sous la responsabilité de l'enseignant-e.

En travaillant sur les options, les horaires disciplinaires, les programmes, l'accompagnement des élèves dans la classe et en vie scolaire, en dégagant du temps pour réunir les équipes pluriprofessionnelles, en abaissant significativement les effectifs quand il y a inclusion, il est possible d'écarter tout risque de décrochage afin d'envisager avec confiance et sécurité pour tous les élèves une poursuite de scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

La classe de Seconde pourrait devenir une étape dans la continuité de la Troisième ouvrant sur la découverte des nouvelles disciplines du lycée afin d'envisager sans pression pour les élèves et leur famille une orientation vers l'une des trois voies. La spécialisation progressive en cycle terminal de la voie générale comme technologique doit s'organiser autour d'enseignements cohérents entre eux mais sans limiter les poursuites d'étude. Les bacheliers en attente d'une affectation dans le supérieur pourraient rester un an de plus au lycée pour compléter leur formation initiale. Les mandats de Paris sur l'école inclusive, l'allocation de moyens et les effectifs cibles, le numérique et les pratiques professionnelles restent en tout point d'actualité.



CONGRÈS NATIONAL **snés**  
MONTPELLIER 2022 **FSU**

## THÈME 1

### Fiche 1

## Recentrer l'effort sur les apprentissages au collège

Le collège subit en continu des réformes à bas bruit dont les lignes de force sont le renforcement de l'autonomie et la multiplication des dispositifs en dehors de la classe. Alors qu'il est menacé, le principe même du collège unique doit être réaffirmé avec pour objectif une scolarité commune pour une culture commune exigeante dans des formes adaptées aux élèves.

Le sens des métiers se perd dans une course sans fin à la gestion de la pénurie de moyens et à « l'innovation ». Les inégalités et la concurrence entre les disciplines et entre les établissements en sortent renforcées. Le SNES-FSU refuse le glissement des missions d'orientation des Psy-ÉN vers les professeurs ou leur externalisation.

Un bilan de la réforme de 2016 est nécessaire. Un cadre national avec des horaires disciplinaires incluant des dédoublements, les programmes et les options s'impose. Ce cadre doit permettre de recentrer le travail des enseignant-es sur les apprentissages pour que s'effectue en classe la majeure partie du travail personnel des élèves.

Pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves, le SNES-FSU demande deux heures d'accompagnement à tous les niveaux du collège, sans

réduction des horaires disciplinaires et incluses dans le service des enseignants. Comment les organiser pour qu'elles restent à la main des enseignant-es ? Pour la prise en charge des élèves en difficulté, quels besoins de formation des enseignant-es sont à revendiquer ? Faut-il des études dirigées pour l'aide aux élèves, assurées par quels personnels ?

Alors que les besoins des élèves dans la classe se sont accrus sous l'effet des sureffectifs, de l'hétérogénéité, de l'inclusion, faut-il renforcer le nombre d'heures hebdomadaires des élèves au collège ? Et en particulier celui des disciplines à une heure ou 1 h 30 ? Pour lutter contre la ségrégation et préparer l'accès au lycée, faut-il imaginer de nouvelles disciplines ? Imposer des choix d'options, notamment en classe de Troisième ?

Pour des élèves en grande difficulté, peut-on envisager une année d'étude supplémentaire pour préparer le passage dans l'une des trois voies du lycée, avec quelle organisation ?

Le SNES-FSU défend une nouvelle architecture du DNB pour rompre avec le socle, valoriser toutes les disciplines et en faire une étape vers le lycée. Comment lui redonner à très court terme sa valeur d'examen national ?

### Fiche 2

## Un lycée diversifié avec un baccalauréat national

Le lycée doit constituer le creuset d'une culture commune dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans. L'organisation des enseignements doit assurer cohérence et spécialisation progressive des apprentissages dans une logique d'approfondissement et d'ajouts d'enseignements. En voie technologique, la démarche de projet doit être réhabilitée.

Le baccalauréat est à la fois l'ultime étape de la validation des acquis et la clé de l'accès à l'enseignement supérieur. Comme diplôme national, il doit s'appuyer sur des épreuves nationales, terminales et anonymes. Le SNES-FSU demande la fin du contrôle continu et la suppression du projet local d'évaluation qui vise entre autres la standardisation des pratiques professionnelles.

Le SNES-FSU demande l'abandon des certifications (PIX et langues vivantes) et des attestations de langues vivantes. Les enseignements et le baccalauréat doivent permettre d'attester un niveau.

Les trois voies du lycée forment un cadre clair pour la formation des jeunes. Comment assurer l'équilibre entre deux nécessités, celle des enseignements les plus communs possibles et celle de la spécialisation ? Cela suppose un processus d'orientation qui intègre les possibilités de revenir sur des choix et le recrute-

ment de Psy-ÉN qui apportent une aide spécifique aux élèves pour leur développement et leur épanouissement. Cela oblige à penser conjointement des enseignements et des programmes, avec des contenus et une évaluation, dont les modalités désamorcent les mécanismes de ségrégations scolaires, sociales, genrées et territoriales. Quelle organisation du lycée revendiquer pour un tel projet ? La possibilité d'un allongement à quatre années du déroulé des apprentissages peut-elle être profitable ?

Pour toutes les voies, des combinaisons d'enseignements, aux contenus élaborés en cohérence les uns avec les autres, doivent assurer des poursuites d'études étendues et identifiées. Une offre conséquente d'options obligatoires au choix, financée, devrait être mise en place pour enrichir la culture acquise. Avec l'objectif d'une remise à plat du lycée Blanquer, quels aménagements provisoires doit-on revendiquer pour la rentrée 2022 ?

L'accès à l'enseignement supérieur doit être ouvert à toutes et tous. Le SNES-FSU continue de demander l'abandon de Parcoursup pour un système d'affectation transparent qui garantisse à toutes et à tous l'inscription dans les formations de leur choix, selon un système de vœux hiérarchisés.

## L'articulation Troisième-Secondaire à consolider

Le SNES-FSU s'oppose à toute rupture qui séparerait d'un côté le collège, engagé dans une poursuite de la primarisation des savoirs, et de l'autre le lycée, sélectif et inscrit dans la logique bac -3/bac +3. L'unité du second degré doit être défendue avec une formation initiale complète sous statut scolaire jusqu'à 18 ans, ce qui exclut tout recours à l'apprentissage, avec des enseignant-es recruté-es sur leurs qualifications disciplinaires pour intervenir indifféremment en collège et au lycée. Le SNES-FSU refuse toute tentative d'augmentation du temps de travail et de bivalence au collège. Les horaires disciplinaires doivent rester hebdomadaires au collège comme au lycée.

Les programmes de Troisième et Seconde sont à repenser pour gagner en cohérence et progressivité. Les personnels de ces deux niveaux doivent pouvoir se retrouver à leur demande et sans alourdir leur charge de travail avec un ordre du jour à leur main.

Dans le cadre du mandat d'étude voté au congrès FSU à Metz, le SNES-FSU poursuivra sa réflexion notamment avec le SNUEP-FSU « sur la ou les structures devant accueillir les élèves sortant de Troisième permettant de lutter efficacement contre toute reproduction sociale et contre toute orientation précoce et subie ».

L'articulation entre le collège et le lycée doit garantir des possibilités d'orientation vers les trois voies du lycée, le temps nécessaire pour découvrir de nouvelles disciplines et le droit de revenir sur ses choix. Les élèves doivent avoir accès à une information neutre, objective et gratuite. L'ONISEP doit être restaurée dans ses missions initiales. La classe de Seconde pourrait dans ce cadre être entièrement redéfinie pour y retrouver l'ensemble des matières enseignées en collège, que ce soit en tronc commun ou avec des options obligatoires. La place des enseignements technologiques doit être renforcée, par une intégration dans le tronc commun ou par une option technologique obligatoire.

La technologie au collège doit-elle être repensée pour mieux affirmer les dimensions technologiques de la culture commune ? Comment la technologie pourrait-elle intégrer des éléments de découverte des activités professionnelles, constitutives de la culture professionnelle ? Faut-il garder provisoirement des dispositifs tels les Troisièmes prépa-métiers pour des élèves en rupture avec les disciplines scolaires ? Pour confirmer les projets d'élèves qui n'ont pas eu ou demandé d'affectation en seconde professionnelle, une découverte des enseignements professionnels peut-elle être proposée en seconde générale ?



## Former et qualifier après le baccalauréat et tout au long de la vie

Le droit aux poursuites d'études supérieures requiert un abandon de Parcoursup et une augmentation du nombre de places dans le supérieur. Le SNES-FSU continuera le travail fédéral avec le SNESup pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Le lien entre pré-bac et post-bac est rendu plus complexe par la réforme Blanquer du lycée. Le passage à deux spécialités en Terminale a déséquilibré certaines voies comme la BCPST (prépa agro/véto). Les CPGE économiques sont aussi déstabilisées.

Le SNES-FSU déplore les conditions de mise en place des MP2I-MPI. Il dénonce la création de cycles pluridisciplinaires d'études supérieures qui, sans moyens nouveaux et dédiés, constituent une menace pour les CPGE existantes, comme le développement des bachelors.

Les classes de BTS doivent être développées, sous statut d'étudiant-e-s, en conservant un accueil diversifié de bacheliers-ères sans quota, et permettre des poursuites d'études. La place de la session de remplacement doit être clarifiée. Les épreuves de BTS suffisent et ne doivent pas faire l'objet de certifications annexes. Faut-il envisager le BTS en trois ans, passant par une troisième année en licence professionnelle, en lien avec l'université ? Une année propédeutique après le bac pourrait par ailleurs être proposée pour des remises à niveau : la base du volontariat peut-elle suffire ? Les lycées, avec leurs enseignant-e-s, doivent être un des piliers du service public de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Les enseignants volontaires doivent pouvoir assurer ces différentes missions ; mais quelles organisations des services revendiquer ?

## Fiche 5

### Liberté professionnelle, métier, équipes pluriprofessionnelles

La liberté professionnelle est nécessaire à la réussite des élèves. Elle permet la prise en compte :

- des besoins réels des élèves ;
- du contexte de travail (matériel, social...) ;
- de la nécessité de faire évoluer des objectifs à court terme en fonction des facteurs précédents ;
- de la richesse et la diversité de la dimension humaine des agents.

Elle permet d'être autonome, concepteur, auteur d'initiatives. Elle améliore la santé des personnels et rend les métiers attractifs. Nos mandats du congrès de Paris posent le cadre et les conditions de cette liberté professionnelle.

Après la lutte contre le PLE (projet local d'évaluation) ou l'imposition de classes sans notes, comment

définir et défendre la liberté pédagogique dans le cadre collectif ?

L'imposition de méthodes, de guides, de vademécum, etc., est une atteinte à la liberté professionnelle au profit du respect de méthodes et objectifs. Elle nie le sens du travail et répond à des logiques de domination et de contrôle des pratiques.

Les équipes pluriprofessionnelles complètes sont un outil important pour la réussite de tous les élèves, l'accompagnement, la lutte contre la difficulté scolaire, l'inclusion. L'échange d'informations, de savoirs et d'expériences, ainsi que la complémentarité des habiletés professionnelles, doivent accroître la liberté professionnelle. Comment assurer leur existence effective ?

## Fiche 6

### Apprentissage de la citoyenneté

L'injonction à l'engagement tend à occuper désormais tout le champ des réformes éducatives en matière d'apprentissage de la citoyenneté. L'engagement devient un élément central dans l'évaluation du niveau de l'élève, en particulier dans la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur, au point même de vouloir en faire un critère pour l'obtention des diplômes. L'Éducation est ainsi réduite à une forme de dressage et cela transforme l'évaluation, en examen de conformité sociale.

Les annonces autour d'une refonte du programme d'enseignement moral et civique et d'un retour à l'instruction civique, notamment dans le cycle 4 du collège, s'inscrivent aussi dans cette conception autoritaire de l'éducation.

Le service national universel (SNU) témoigne de ce virage idéologique où toute contestation de l'ordre établi devient déviance. En singeant les gestes et le parcours du militaire, ce dispositif caricature l'armée dont les méthodes sont investies de toutes les vertus pédagogiques possibles pour lutter contre la violence, éduquer à la laïcité et aux « valeurs de la République ». Le SNU a, dans les faits, vocation à envahir le temps scolaire et à s'emparer des contenus relevant habituellement des enseignements. Il n'est pas accep-

table de voir des enseignements scolaires comme l'EMC ou les SVT ainsi dévoyés.

Il ne peut être envisageable de présenter le SNU ou ses avatars comme un dispositif qui tente de reconstituer un lien social que les réformes Blanquer s'acharnent à détruire.

Il faut encourager les jeunes à réfléchir à un engagement civique voire politique. Mais le volontariat doit rester la règle dans le cadre scolaire.

Le SNES-FSU condamne le projet du SNU obligatoire et demande la suppression de l'actuel dispositif. Il demande que le budget alloué au SNU revienne au financement de projets réellement éducatifs et émancipateurs. Dans l'immédiat, il appelle les personnels à ne pas participer à ce dispositif et à refuser tout séjour de cohésion se déroulant sur le temps scolaire.

Pour l'avenir, il s'agit au contraire de revitaliser la démocratie collégienne et lycéenne afin que ces principes puissent se matérialiser autrement que par des opérations de communication voire même de manipulation politique. Comment doit se concrétiser la citoyenneté scolaire ? Comment peut-on la valoriser sans pour autant en faire un élément supplémentaire de discrimination sociale et genrée ?

## Éducation prioritaire et ruralité

Le report de la suppression du label REP est un répit mais des labels liés à des contrats et/ou projets menacent l'éducation prioritaire : Contrats locaux d'accompagnement (CLA), cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux (TER) insidieusement opposée à la ruralité. Ces labels visent la déréglementation du système éducatif. Ils menacent toute équité et transparence et mettent en concurrence les personnels (part variable REP+, exclusion des AESH et AED de l'indemnitaire, profilage des postes, projets de hiérarchies intermédiaires...). L'ingérence des élus locaux et la délégation des missions (orientation, aide aux devoirs...) à des sociétés privées s'y développent.

La carte scolaire doit favoriser la mixité sociale (voir les mandats de Rennes et de Grenoble).

La continuité du service public et la concurrence du réseau privé nécessitent que certains collèges ruraux souvent à faibles effectifs soient maintenus avec une équipe pluri-professionnelle complète. Quelle mesures revendiquer pour limiter les contraintes pour les personnels ?

Les moyens de suivi et d'accompagnement (CIO, Psy-ÉN) doivent y être notamment renforcés. Des places d'internat dans des lycées pour faciliter la mobilité des collégiens ruraux après la Troisième sont à créer.

Les établissements ruraux doivent bénéficier de mesures pour l'accès à la culture. Les subventions doivent être suffisantes pour favoriser les sorties et voyages pédagogiques.

Le SNES-FSU revendique une politique nationale d'éducation prioritaire qui compense les conséquences scolaires des inégalités économiques, sociales et de santé, avec des critères objectifs, transparents et concertés pour un label unique. Tout établissement qui relève de ces critères doit être labellisé avec des bonifications égalitaires pour les personnels et des moyens spécifiques (effectifs allégés, créations de postes...). Le SNES-FSU revendique un plan d'urgence pour l'École accompagné d'une relance de la politique nationale d'éducation prioritaire (mandats de Rennes et de Paris).



## L'oral en classe et aux examens : des pratiques au service de la réussite des élèves

L'enseignement et l'évaluation de l'oral dans la formation initiale des élèves ne relèvent ni de techniques de communication ni d'un art oratoire. L'oral est un outil et un objet d'enseignement, il participe à la socialisation scolaire. Travailler l'oral permet de neutraliser son rôle de marqueur social amplifiant les inégalités sociales et de genre.

La capacité d'un élève à élaborer une problématique, à s'exprimer à l'oral en construisant son exposé sur des savoirs et ses connaissances sont, pour le SNES-FSU, des objectifs majeurs de l'évaluation de l'oral. Ces savoirs se construisent, en fonction des disciplines, avec une pratique, une réalisation concrète, une production, un projet effectué en classe, l'explicitation d'une démarche.

Dans les enseignements technologiques, la maîtrise du vocabulaire technique est essentielle. Pour le baccalauréat, une épreuve orale terminale de présentation du projet permettrait de valider les savoirs spécifiques à la démarche technologique.

La prestation orale peut être évaluée mais elle doit faire l'objet d'un enseignement explicite dans le cadre des disciplines et être rattachée à ce que l'on enseigne en classe. Les programmes devraient donc le préciser explicitement. En lien avec les professeurs documentalistes, l'oral peut aussi valoriser des recherches documentaires qui ont du sens dans chaque discipline. Dans un tel cadre, comment faire évoluer l'épreuve orale du DNB et l'évaluation de l'oral au lycée ? Dans tous les cas, pour travailler l'oral, des groupes allégés sont nécessaires. Les évaluations du baccalauréat et du DNB ne peuvent avoir pour objet des savoirs, savoir-faire et comportements acquis en dehors du cadre scolaire.

Dans tous les cas, pour travailler l'oral, des groupes allégés sont nécessaires. Les évaluations du baccalauréat et du DNB ne peuvent avoir pour objet des savoirs, savoir-faire et comportements acquis en dehors du cadre scolaire.

Dans tous les cas, pour travailler l'oral, des groupes allégés sont nécessaires. Les évaluations du baccalauréat et du DNB ne peuvent avoir pour objet des savoirs, savoir-faire et comportements acquis en dehors du cadre scolaire.

## Pour des personnels respectés et revalorisés

RAPPORTEUSES - RAPPORTEURS

EMMANUEL SÉCHET, PIERRE CLAUSTRE, LUDIVINE DEBACQ,  
GREGORY FRACKOWIAK, AURÉLIA SARRASIN

### INTRODUCTION

#### Pour la reconnaissance des personnels et de leurs missions

Face à une politique de destruction de la Fonction publique et de caporalisation de l'Éducation nationale, le SNES-FSU doit développer des mandats ambitieux pour la reconnaissance des personnels et de leurs

missions et pour un fonctionnement de l'institution au service de la démocratisation. Le SNES-FSU réaffirme ses mandats de défense du statut développés à Rennes et Grenoble.

### Fiche 1

#### Autonomie et territorialisation

Depuis cinq ans, dans un contexte d'asphyxie du second degré en termes de moyens, nous assistons au parachèvement du détricotage : carte des formations éclatée inégalitaire, corsetage de l'autonomie professionnelle (loi « *Confiance* »), définition locale d'horaires et de modalités d'enseignement, limitation des droits des CA (délais réduits, ordre du jour à la main du chef, disparition de la CP ou des prérogatives du CA). Cela relève de politiques de ségrégation socio-spatiales et de méthodes patronales archaïques. Le SNES-FSU demande le retrait de toutes ces réformes.

Les cités éducatives ou la création d'une autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement (loi 3DS), dans ses domaines de compétence, sur les adjoint-es gestionnaires participant à la stratégie d'abandon de l'École publique par sa territorialisation.

La régionalisation des politiques d'Éducation aggrave aussi les inégalités scolaires, c'est la logique de la mise en place des services de région académique ou interacadémique. Pour le SNES-FSU, les académies actuelles répondent aux enjeux de proximité de la mise en œuvre d'une politique nationale d'Éducation. Il est opposé à l'introduction d'un rapport hiérarchique entre le recteur de région académique et le recteur d'académie. C'est un pas de plus vers des organisations à termes plus régionales qu'académiques.

Pour autant, l'autonomie des EPLE peut avoir un intérêt afin de mobiliser toute la communauté éducative pour une école ambitieuse pour tous partout. Pour cela,

elle doit respecter des principes essentiels pour favoriser le traitement égalitaire des élèves :

- elle ne peut empiéter sur la définition nationale de certaines règles (horaires des élèves, programmes, conditions de rémunération, de gestion et d'emploi des personnels, missions définies par les textes statutaires nationaux). Les projets définis localement doivent rester de l'initiative des personnels, sur la base du volontariat ;
- une autonomie pilotée par un CA au fonctionnement démocratique et aux prérogatives respectées dans le cadre réglementaire ;
- elle doit respecter les libertés professionnelles individuelles et collectives des professeurs, CPE, Psy-ÉN ; le conseil d'enseignement rénové, réunit sans tutelle hiérarchique, peut être le lieu de l'exercice de ces libertés. Comment faire face aux atteintes de ces libertés sur les questions pédagogiques transversales (PLE, programme de voyage à présenter au CA à la main du chef...) quand elles ne relèvent pas d'autres légitimités (enseignants, conseil d'enseignement, CA...) ?
- elle doit respecter les principes de la laïcité.

Les enseignants doivent avoir le temps et les moyens pour débattre et décider des choix pédagogiques liés à l'autonomie telle que nous la voulons. Cette liberté implique de rompre avec le management. L'autonomie professionnelle de tous les personnels de l'EPLE doit être respectée. Le SNES-FSU porte un projet de coopération et de solidarité entre les personnels, dans le respect et l'exercice des droits et devoirs de chacun.

## Formation initiale et continue, recrutement

### 2.1. Recrutement - Formation initiale

Le SNES-FSU, s'appuyant sur les mandats élaborés depuis 2012, demande l'abandon de la réforme de la formation et des concours, dont l'ambition est d'accroître le contrôle de l'employeur sur la formation et le recrutement, au mépris de la liberté professionnelle dans laquelle s'exercent nos métiers. Il revendique une remise à plat des concours et de la formation.

L'élévation du niveau de recrutement en vue de l'unification des corps dans celui des agrégés, qui permet une meilleure maîtrise des disciplines à enseigner et des savoirs pour enseigner, doit s'accompagner de prérecrutements massifs (corpus).

Les épreuves de concours doivent évaluer de manière équilibrée un haut niveau de compétences disciplinaires et une réflexion sur les compétences professionnelles en construction.

Les stages pendant le master MEEF doivent permettre aux étudiants de découvrir le métier et de construire des compétences professionnelles dans le cadre d'un travail réflexif mené à l'INSPÉ et appuyé par la recherche. Le SNES-FSU s'oppose à toute mise en responsabilité des étudiants.

Avec la réforme, les lauréat-es ayant suivi un master MEEF ainsi que les ex-contractuel-les seront en responsabilité à plein temps, retour aux pires aspects de la réforme de 2010. Pour le SNES-FSU, l'année de stage est une année charnière qui permet de passer d'une posture d'étudiant-e à une posture de professionnel-le autonome. Elle doit s'effectuer à tiers temps sur le service du tuteur ou de la tutrice et demeurer une année de formation et de perfectionnement dont le contenu peut s'adapter aux parcours des candidat-es. Les Psy-ÉN stagiaires doivent pouvoir réaliser leurs stages de pratique accompagnée en dehors de l'académie du centre de formation.

Les tuteurs et tutrices contribuent à la formation des fonctionnaires stagiaires qu'ils ou elles accompagnent dans la prise progressive de responsabilité. Ils et elles favorisent le développement d'une posture

réflexive, et doivent à ces fins être formé-es. Cette formation doit s'appuyer sur un véritable collectif en lien avec les universités et l'INSPÉ.

Une décharge de service est indispensable pour accomplir l'ensemble des missions des tuteur-rices. Le tutorat doit créer un environnement de travail sécurisant. À cette fin, leurs tuteur-rices de terrain ne doivent pas les évaluer, même s'ils-elles produisent un avis.

Le recrutement des tuteur-rices doit se faire sur la base du volontariat. La reconnaissance et une rémunération à la hauteur de cette mission doivent s'appliquer à tous.

Le mentorat pour accompagner les néotitulaires en début de carrière, comme le prévoit le Grenelle de l'éducation, est-il pertinent ?

### 2.2. Formation continue

Le SNES-FSU refuse que la formation continue, rendue obligatoire par la loi sur l'École de la confiance, soit conçue comme un outil de gestion des ressources humaines. Elle doit au contraire avoir pour objectif de conforter l'expertise des personnels et d'affirmer leur professionnalité.

Elle doit par ailleurs rester un levier pour développer les projets d'évolution professionnelle. À ce titre, comment rendre effectif les droits acquis au titre du Compte personnel de formation (CPF) ?

Pour le SNES-FSU, les plans de formation doivent être construits collectivement par les personnels. Cela implique l'institutionnalisation d'un temps collectif pour analyser et formaliser les demandes. Les Conseils académiques de la formation (CAF) créés en 2019 doivent émaner des CTA (et des futurs CSA). Le directeur de la nouvelle école académique de la formation continue doit prendre l'avis du CAF sur les orientations de son projet, les modalités de sa mise en œuvre et le bilan de ses actions. La création des écoles académiques doit être l'occasion de formaliser la contribution des universités (mise à jour scientifique, appui par et développement de la recherche).



CONGRÈS NATIONAL **snés**  
MONTPELLIER 2022 **fsu**

## THÈME 2



CONGRÈS NATIONAL **snés**  
MONTPELLIER 2022 **fsu**

## THÈME 2

### Fiche 3

## Carrière, rémunération

### 3.1. Carrière - Rémunérations

Les métiers de CPE, professeur, psychologue sont des métiers hautement qualifiés que manifeste leur appartenance à la catégorie A dans la Fonction publique. Ils sont de plus en plus complexes, impliquent autonomie de décision et responsabilité avec une charge de travail alourdie. Nous revendiquons une reconnaissance réelle de ces évolutions traduite sur le plan des carrières. La mise en œuvre des mesures « PPCR » a permis, malgré leurs imperfections, d'avancer dans notre revendication d'amélioration générale des carrières. Reste entière notre revendication d'un déroulement de carrière permettant à terme l'accès, sans barrage de grade, à l'échelle de rémunération revalorisée des professeurs agrégés, comme acté par les mandats du congrès de Rennes. Les modalités et la structure de promotion à la classe exceptionnelle doivent donc être, dans un premier temps, revues. Sous quelle forme, dans l'objectif de la rendre accessible à tous en fin de carrière ?

La valeur du point d'indice et le traitement indiciaire, sur la base desquels la pension est quasi exclusivement déterminée, sont des éléments cruciaux de nos rémunérations. Cette valeur unique, par sa transparence et l'évidente communauté d'intérêt qu'elle assure, doit être indexée sur les prix. La prime d'attractivité introduite par le ministre Blanquer jusqu'au 9<sup>e</sup> échelon va à l'encontre du transfert prime-points initié par PPCR avec la prise en compte de davantage de points d'indice dans le calcul de la pension.

Comment revaloriser les débuts de carrière ? En raccourcissant la durée de passage des échelons tout en ayant augmenté le niveau du 1<sup>er</sup> échelon, à quelle hauteur ?

Le système indemnitaire est un des aspects les plus opaques des rémunérations dans la Fonction publique. Nos catégories font partie de celles pour lesquelles les indemnités représentent une part réduite de leurs rémunérations. Faut-il cependant en créer de nouvelles ?

### 3.2. Évaluation

Les analyses et mandats du congrès de Rennes sur les « rendez-vous de carrière » ainsi que la réaffirmation de totale déconnexion entre évaluation professionnelle et déroulement de carrière restent d'entière actualité.

### 3.3. Mobilité

Nos mandats en matière de mutations n'appellent pas de modifications. Le SNES-FSU a obtenu l'amélioration des barèmes de mutation et continue d'agir sur ces sujets.

Le ministère de la Fonction publique met l'accent sur la mobilité tant interne aux ministères que vers d'autres, privilégiant la voie du détachement. Quelle que soit l'administration d'accueil, le SNES-FSU exige qu'une formation au métier d'accueil soit obligatoirement dispensée lors de la première année de détachement.

Pour nos collègues ayant bénéficié d'un détachement dans un autre ministère et qui n'intègrent pas le corps où ils ont été détachés, quelles garanties le SNES-FSU doit-il exiger pour leur affectation lors du retour dans le corps d'origine ?

Le SNES-FSU s'oppose à la limitation de durée des détachements pour les affectations à l'étranger.

Par ailleurs, la loi de transformation de la Fonction publique a introduit la possibilité de rupture conventionnelle. Ce dispositif issu du privé fragilise le statut. Le SNES-FSU continue de s'opposer à ce dispositif mais, fidèle à son rôle d'accompagnement des collègues, accompagnera ceux qui souhaitent en bénéficier.

### 3.4. Conditions d'emploi et de service

L'action revendicative pour réduire le temps et la charge de travail, améliorer les conditions de travail, se poursuit. Le corpus revendicatif adopté au congrès de Rennes est toujours d'actualité, concernant les conditions d'emploi et de service, les missions particulières, les compléments de service, les TZR, les CPE, les Psy-ÉN, les personnels de la FCA, les professeurs documentalistes.

L'usage de l'outil numérique doit respecter la séparation entre sphères professionnelle et privée. Des règles nationales doivent être définies pour assurer le droit à la déconnexion et la protection des personnels. Dans le cadre des discussions imposées par la DGAFP au ministère, sur la qualité de vie au travail, le SNES-FSU fait valoir sa connaissance réelle des métiers et défend sur cette question le rôle spécifique des CHSCT.

### 3.5. Égalité professionnelle

En décembre 2020, la FSU s'est prononcée pour le plan national égalité professionnelle du MENJS. La déclinaison et la mise en œuvre académique de ce plan national doivent permettre de porter des mesures concrètes pour atteindre l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes. La mise en place de PPCR a permis de réduire les écarts de promotion entre les femmes et les hommes cependant, le SNES-FSU exige la formation des évaluateurs primaires afin de lutter contre les stéréotypes de genre et atteindre l'équilibre femmes/hommes dans les avis du compte-rendu d'évaluation.

Les négociations, l'information des personnels et les mobilisations initiées ou soutenues par le SNES et la FSU visent tant à obtenir l'effectivité des droits des personnels qu'à en acquérir de nouveaux en terme d'égalité salariale, d'évolution professionnelle, d'articulation vie professionnelle/vie personnelle et de revalorisation de nos métiers toujours plus féminisés. Quelles mesures de rattrapage des écarts de rémunération revendiquer ?

Quelles mesures pour supprimer l'impact de la parentalité sur les carrières ?

Par ailleurs, la prise en charge et la lutte contre les agissements, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles ne doivent pas être noyées dans des dispositifs globaux et le SNES avec la FSU continuera à exiger que des moyens humains et financiers soient dégagés.

La prise en compte sociale et professionnelle par les employeurs des violences conjugales subies par leurs personnels est inscrite dans les accords et les plans sur la santé au travail et l'égalité professionnelle. Quels mandats le SNES-FSU peut-il porter ?

## Les personnels contractuels

### 4.1. Contractuels d'enseignement, d'éducation et de psychologie

Après avoir mis au point mort la résorption de la précarité des personnels enseignants, d'éducation et de psychologie, le gouvernement a enclenché la marche arrière avec la loi de transformation de la Fonction publique qui encourage le recours massif au contrat. Le SNES-FSU continue de réaffirmer les mandats de Grenoble et Rennes. Il exige, en particulier, un plan de titularisation de tous les contractuels en poste ou au chômage comprenant l'entrée automatique en année de stage au-delà d'une certaine ancienneté.

Les pratiques de déréglementation de la gestion des contractuels sont légion : tentatives de contournement du droit au CDI, discriminations liées à l'état de grossesse, suppression de l'heure d'allègement de service par l'attribution de temps incomplets, frein à la progression indiciaire, affectation opaque. Le SNES-FSU exige que les avancées contenues dans le décret 2016-1171 soient rendues effectives et demande un cadrage national de la gestion des contractuels aligné sur les pratiques des académies les plus favorables. Comment réduire l'impact de la précarité sur les fins de carrière ? Quelles stratégies faut-il envisager pour imposer plus de transparence et des avancées ?

### 4.2. AED

La situation des AED est très dégradée du fait de l'étendue de leurs missions et de la précarité qui pèse sur leur activité : recrutement local, contrats courts, faiblesse des rémunérations, manque de personnels, impossibilité de concilier études et temps de présence plus important dans les établissements scolaires, remplacement non assuré... Cela a provoqué une crise de recrutement très sensible sur certains établissements malgré les besoins en matière d'action éducative.

Comment rendre plus attractive la mission d'AED pour les étudiants, et particulièrement ceux se destinant aux métiers de l'éducation, afin de recruter massivement de jeunes adultes dans tous les établissements ? Aménagement et allègement du temps de travail ? Recrutement académique ? Possibilité de prolongation pour pouvoir terminer ses études ? Âge limite ?

Que faut-il envisager pour les AED actuellement en poste, qui ne rentrent pas dans ce cadre et qui souhaitent poursuivre leur activité ? Il faudrait *a minima* un accompagnement, la facilitation de l'accès aux concours de la Fonction publique et la valorisation des acquis professionnels, plutôt que le maintien dans la précarité, y compris en CDI, et l'absence de perspective d'évolution professionnelle.

Un dispositif de remplacement des AED doit-il être envisagé ?

### 4.3. AESH

La très forte mobilisation des AESH à l'appel des syndicats dont le SNES avec la FSU a permis l'obtention d'une grille de rémunération à avancement unique. Mais la situation reste désastreuse tant en termes d'emploi, de rémunération que de conditions de travail. L'autonomie des recteurs, l'insuffisance des moyens et l'absence de volonté politique d'une réelle valorisation du métier d'AESH en sont les principales causes. Le développement des PIAL renforce les logiques de gestion managériale au détriment des AESH et des élèves accompagnés. Le cadre de gestion des AESH montre ses limites. Le SNES-FSU réaffirme son exigence de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, seul à même de permettre la nécessaire professionnalisation des AESH et leur sortie de la précarité. Pour permettre aux AESH qui le souhaitent l'accès à un temps complet, comment peut-on définir des ORS hebdomadaires ?



CONGRÈS NATIONAL **snEs**  
MONTPELLIER 2022 **fsu**

## THÈME 2



CONGRÈS NATIONAL **snés**  
MONTPELLIER 2022 **FSU**

## THÈME 2

### Fiche 5

## Santé au travail et protection sociale statutaire

Les mandats de Rennes concernant les personnels en situation de handicap et l'action sociale restent d'actualité.

### 5.1. Santé, sécurité et conditions de travail

Avec la fusion des CT et des CHSCT comme avec la transformation du rôle des CAP, le gouvernement vise à entraver la défense des droits des personnels, et une marginalisation des questions de santé au travail. Cette politique est à rebours de nos analyses et mandats adoptés au congrès de Rennes et de Paris qui restent pleinement d'actualité.

### 5.2. Congés maladie, préparation d'un reclassement

Le gouvernement a clarifié les conditions de fractionnement du congé de longue durée et adapté les modalités de reconstitution des droits. Il a aussi instauré le droit à temps partiel thérapeutique sans arrêt maladie préalable. Mais ces droits sont encore trop rarement connus des personnels et respectés par l'administration. Pour le SNES-FSU, il faut aller plus loin pour permettre une véritable prise en compte des besoins des personnels victimes d'une pathologie chronique et pour le parent ou le-la conjoint-e d'une personne gravement atteinte. Par ailleurs, le droit à la période de préparation au reclassement pour les personnels placés en inaptitude à leur poste doit être effectif.

### 5.3. Réforme de la PSC et droits statutaires

La réforme de la PSC imposée par le gouvernement ne correspond pas au modèle défendu par le SNES et la

FSU. La signature contrainte de l'accord par la FSU doit permettre de déboucher sur une nouvelle négociation relative à la prévoyance. Dans ce cadre imposé par le gouvernement, le SNES, avec la FSU, défendra un renforcement des droits statutaires en prévoyance des agents fonctionnaires et non-titulaires et un recouplage de la prévoyance complémentaire avec la santé.

### 5.4. Jour de carence

Le jour de carence ne s'applique plus aux femmes enceintes dès lors qu'elles ont déclaré leur situation de grossesse. Le SNES-FSU se félicite de cette avancée, il demande dans l'immédiat l'extension de cette exemption aux victimes de VSS et de violences conjugales. Il continue de revendiquer son abrogation générale.

### 5.5. Commissions de réforme et comités médicaux

Le SNES-FSU dénonce la fusion des comités médicaux et commissions de réforme qui risque de provoquer l'incompréhension en mélangeant les questions de santé et de santé au travail, même s'il est prévu de maintenir deux modalités de réunion. Le SNES-FSU pèsera pour que la réglementation permette de défendre plus efficacement les personnels et pour qu'une différence claire soit instituée entre les deux modalités de réunion de la nouvelle instance.

### 5.6. Fin de carrières

Conformément aux mandats adoptés au congrès de Rennes, le SNES-FSU demande le rétablissement de la CPA dès 55 ans et l'ouverture de réelles discussions sur les conditions d'exercice durant toute la carrière et les mobilités professionnelles souhaitées. Quelles possibilités d'aménagement de service faut-il revendiquer ?

## Pour l'École laïque

Le développement et la défense de l'École laïque sont de plus en plus essentiels après un quinquennat destructeur. Il nous faut mettre en avant les particularités du service public d'éducation laïque, gratuit et obligatoire. Ce triptyque en scelle l'ambition combattue par tous les réactionnaires et les cléricaux opposés à l'égal accès au savoir et à l'esprit critique.

Contrairement à toutes les autres, l'École laïque accueille tous les élèves, sans distinction de genre, d'origine sociale, géographique, ethnique ou culturelle. Elle doit, en dehors de toute pression idéologique, les faire accéder aux mêmes enseignements et penser par eux-mêmes grâce à la maîtrise de savoirs et méthodes scientifiques. C'est une des conditions de la construction de l'esprit critique permettant une réelle liberté de conscience. L'École laïque, et elle seule, assure pleinement ces missions ! C'est pourquoi elle doit recevoir de l'État les moyens humains et matériels nécessaires. Les fonds publics doivent être réservés au service public.

Le SNES-FSU se bat pour que l'École laïque redevienne réellement gratuite car elle doit rester un outil de lutte contre les inégalités sociales, la reproduction et les dominations. Elle doit être mise en œuvre par des personnels sous statut recrutés sur concours dont les obligations et les protections, comme la neutralité dans l'exercice des missions, permettent de traiter à égalité tous les élèves.

À rebours des dispositions gouvernementales inspirées du rapport Obin (juin 2021), le SNES-FSU demande un approfondissement de qualité, en lien avec la recherche, de la formation initiale et continue de tous les personnels sur les questions ayant trait à la laïcité, afin que l'École publique soit renforcée dans la mise en œuvre transversale et quotidienne de ce principe. La laïcité scolaire doit permettre à tous les jeunes d'entrer dans une dimension réflexive et critique, dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements et avis sont légitimes. Son incarnation quotidienne ou dans les enseignements comme l'EMC, ne

doit en aucun cas dénaturer la laïcité en la faisant passer pour ce qu'elle n'est pas, une règle disciplinaire ou une doxa parmi d'autres, mais permettre de faire percevoir son utilité pour tous.

Si le dialogue et l'explication sont nécessaires, le SNES-FSU réaffirme que le principe de laïcité ne peut être négocié. Institution de l'État, l'École publique propage des valeurs démocratiques et humanistes en ne renvoyant pas dos à dos toutes les convictions. Elle ne place pas savoirs, croyances, options spirituelles ou idéologiques sur le même plan.

L'État et ses représentants doivent protéger et soutenir les personnels quand ils sont empêchés d'exercer leurs missions, contestés dans les enseignements des programmes ou menacés. Le SNES-FSU salue à nouveau la mémoire de notre collègue Samuel Paty, assassiné par un terroriste fanatisé par des tenants de l'islamisme radical, parce qu'il exerçait, avec une haute idée de celle-ci, sa mission de service public.

Nous dénonçons les donneurs de leçons de laïcité qui, au pouvoir, font de l'École publique n'importe quelle école : nominations de personnalités partisans de l'enseignement privé y compris hors contrat, textes le promouvant et en favorisant le financement, autorisation d'expérimentations ésotériques, partenariats avec des entreprises ou des fondations portant atteinte à la neutralité dans l'exercice des missions de service public...

Un des moyens de combattre toutes les dérives est d'exiger l'application complète du principe de laïcité alors que tant d'entorses lui sont encore faites. Cela doit s'accompagner du retour de politiques sociales ambitieuses et d'investissements dans les services publics. La laïcité reste plus que jamais un principe démocratique essentiel pour construire une société plus libre, égale et fraternelle. La défense de la loi de 1905 et de l'École laïque doivent nous permettre de participer au renforcement de l'assise populaire d'un principe émancipateur.

Les mandats adoptés aux précédents congrès sont utiles dans ce combat.



CONGRÈS NATIONAL **snés**  
MONTPELLIER 2022 **fsu**

## THÈME 2

## Pour une société juste et solidaire

RAPPORTEUSES - RAPPORTEURS

MAGALI ESPINASSE, MARYLÈNE CAHOUEU,  
HERVÉ LE FIBLEC, HERVÉ MOREAU

### INTRODUCTION

#### Un syndicalisme à l'écoute des questions de société

Syndicat de transformation sociale, le SNES-FSU se donne les leviers pour agir dans une dynamique de progrès social. Il revendique et promeut une société dans laquelle égalité, justice, solidarité et responsabilité vont de pair. Une société qui ne se préoccuperait pas de justice, des libertés, des stratégies écologiques en dehors de son territoire se mettrait en danger. La Covid en a donné une preuve manifeste. Pour le syndicat, il y a nécessité à voir plus loin que son strict périmètre. Le thème 3 traite de questions de fond qui ont toute leur place dans le champ d'action

du SNES-FSU : ses projets pour l'École et les services publics ne peuvent prendre corps que dans une société différente, juste et solidaire. Les gouvernements successifs ont mis à mal les solidarités et les libertés, en agissant à l'encontre des intérêts du plus grand nombre, par des réformes sur les retraites, la fiscalité, la sécurité sociale, en restreignant les libertés publiques. Le SNES-FSU a des propositions et des revendications à faire valoir et à approfondir. Ce thème 3 est à l'image de sa conception d'un syndicalisme dynamique, ouvert et créatif, à l'écoute des questions de société.

### Fiche 1

#### Fiscalité et justice sociale

##### 1.1. Pour un système fiscal juste

Le système fiscal constitue un des piliers pour financer les dépenses publiques et assurer la redistribution des richesses.

Au fil des années, le système est devenu inégalitaire et les grandes fortunes se sont considérablement enrichies. La fin de l'ISF, la baisse de l'impôt sur les sociétés, la plupart des niches fiscales et les régimes dérogatoires remettent en question le principe d'égalité devant l'impôt. Les impôts indirects pèsent lourdement sur les plus faibles revenus.

Fraudes et évasion fiscale perdurent. La taxe GAFA française est dérisoire face aux bénéfiques records des géants du numérique.

Les inégalités flagrantes provoquent le rejet de l'impôt : quelle campagne mener pour sensibiliser nos collègues et l'opinion sur le rôle de l'impôt pour les solidarités ? Des mesures sont à revendiquer en faveur d'une politique sociale juste : améliorer le rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, renforcer sa progressivité, mettre fin aux cadeaux fiscaux aux plus riches et au capital, lutter contre les paradis fiscaux. L'impôt sur les successions, symbolique de la priorité accordée au patrimoine, est un élément de la campagne : quelle réforme envisager ?

##### 1.2. Services publics

La réforme globale de la fiscalité ne peut s'effectuer

qu'avec le développement des services publics, le recrutement de personnels, des moyens juridiques et plus de démocratie. Les services publics assurent la double fonction de contribution à la production des richesses et de redistribution. Ils ont aussi à jouer un rôle déterminant dans la protection de l'environnement. Mais les agents connaissent une crise profonde qui ne leur permet pas de remplir leurs missions. Le SNES et la FSU doivent jouer un rôle majeur pour la défense et la valorisation des services publics.

##### 1.3. La crise du logement

Elle s'est accentuée, avec des répercussions catastrophiques, notamment sur les élèves et leur famille, pendant la pandémie. Le mal-logement n'épargne pas les fonctionnaires et notamment les collègues en début de carrière. Les politiques actuelles renforcent financiarisation du logement social et inégalités sociales.

Une réforme globale est nécessaire au niveau du budget et des politiques urbaines en faveur des habitants et du climat. Comment garantir le droit au logement pour toutes les catégories de population ? Le SNES-FSU lutte sur ces questions avec d'autres forces syndicales et des associations. Comment faire de cette question un sujet revendicatif mieux partagé ?

## Défendre et reconquérir la Sécurité sociale

### 2.1. Un financement et une gouvernance à reconquérir

Alors que la Sécu a fait la preuve de son efficacité durant la crise sanitaire, elle est plus que jamais menacée. Le gouvernement a fait le choix, *via* la CADES, de faire rembourser une partie de la dette née des dépenses supplémentaires liées à la Covid en puisant dans les ressources de la Sécurité sociale. Le SNES, avec la FSU, dénonce ce choix et confirme ses mandats pour la gestion démocratique et le financement de la Sécu. Les cotisations sociales doivent redevenir une ressource dominante et légitime avec un élargissement de l'assiette de prélèvement pour financer des droits universalisés. Le SNES, avec la FSU, dénonce la création de la 5<sup>e</sup> branche dans un contexte d'étatisation de la Sécu (gestion par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, établissement public, créé en 2005 et financé par la CSG). Quelle mobilisation envisager pour que la CSG sur les revenus du travail soit requalifiée en cotisation ? Comment mobiliser contre les risques récurrents de fusion des budgets de l'État et de la Sécu ?

### 2.2. Politiques sociales

La crise sanitaire a accentué la pauvreté et démontré qu'une part importante de la population y est exposée. Santé, perte d'autonomie, logement, retraite, famille, chômage... les besoins sont immenses : autant de terrains de lutte pour le SNES et la FSU au sein de convergences nécessaires.

Avec la FSU, le SNES doit mobiliser pour que la protection sociale des jeunes, des précaires, des privé-es d'emploi et des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie soit très significativement renforcée, au-delà de la nécessaire revalorisation des minima sociaux et de l'abandon de la réforme actuelle de l'assurance chômage. Une politique familiale ambitieuse doit bénéficier à tous les ménages dès le premier enfant, ce qui implique notamment de développer le service public de la petite enfance.

Quels doivent être les principes et les modalités de mise en œuvre d'un revenu décent garanti, distinct d'un revenu universel versé sans conditions de ressources ? Quelle articulation avec l'allocation d'autonomie pour tous les jeunes ? Quelle construction pour le service public de la perte d'autonomie ?



CONGRÈS NATIONAL **snEs**  
MONTPELLIER 2022 **fsu**

## THÈME 3

## Politique de santé

La crise sanitaire a fait éclater au grand jour les carences du système public de santé soumis à des décennies d'austérité et de politiques néolibérales. Avec la FSU, et dans le prolongement de ses mandats de Rennes, le SNES porte un ensemble de revendications pour un véritable droit à la santé pour tou-ttes qu'il faut mieux faire connaître et porter.

### 3.1. Refonder le service public de la santé

La dégradation importante du système de santé durant les deux derniers mandats présidentiels (augmentation du reste à charge, extension des déserts médicaux...) nécessite d'approfondir notre réflexion et de préciser nos revendications. Comment organiser le système de santé pour mieux articuler médecine de ville et hôpital public, assurer un égal accès sur tout le territoire à des soins spécialisés de haut niveau ? Il est nécessaire de réduire voire de supprimer la part du privé et du lucratif dans l'hospitalier et les EHPAD, de supprimer les dépassements d'honoraires et de développer une médecine préventive. En outre il faut sauver la psychiatrie qui est le parent pauvre de la médecine.

### 3.2. Le 100 % Sécu

Pour les agents de la Fonction publique, la réforme de la protection sociale complémentaire a entraîné

une rupture des solidarités intergénérationnelles entre actifs et retraités, entre niveaux de revenus. Le régime qui va se mettre en place ne peut être que transitoire. C'est bien une Sécurité sociale remboursant à 100 % les soins prescrits qui pourra assurer les solidarités entre les assuré-es.

Le congrès de Metz (FSU) a acté l'avancée modérée qu'a représenté l'accord PSC en santé sur l'ordonnance imposée en février 2020 par le gouvernement et a réaffirmé notre mandat du 100 % Sécu, urgent pour lutter contre les renoncements et les inégalités d'accès aux soins. Avec la FSU, le SNES doit initier une campagne dans ce sens. Sous quelles formes ? Avec quels partenaires ?

### 3.3. Démocratie sanitaire

La crise a confirmé que les ARS sont essentiellement des courroies de transmission des restrictions budgétaires organisant les fermetures de services et de lits d'hospitalisation. Comment revoir leurs missions et mode de fonctionnement pour la mise en œuvre d'une politique de santé publique juste et égalitaire ?

La pandémie a montré l'importance de politiques coordonnées à l'échelle planétaire et conforte nos revendications en matière de pôle public du médicament et de levée des brevets.

### Fiche 4

## Droit à la retraite

Les luttes et la pandémie ont contraint le pouvoir à ajourner la réforme des retraites mais pas à l'abandonner. Imposée en mars 2020 à l'Assemblée par le 49-3, elle devait fixer une gestion à l'équilibre sur cinq ans avec la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires. Le SNES-FSU a exprimé son opposition et demande le retrait du texte voté qui s'oppose au code des pensions, au statut de la Fonction publique et va conduire à une baisse importante des pensions notamment pour les femmes.

Le retour de la réforme est prévu par l'exécutif et des candidats de droite avec des mesures paramétriques (recul de l'âge de départ, fin des régimes spéciaux, alignement des régimes public/privé et la remise en cause du code des pensions).

La part des retraites dans le PIB diminue depuis 2014 annonçant dans le futur un décrochage impor-

tant entre actifs et retraités, notamment pour les femmes.

Le gouvernement Castex a présenté comme une avancée les mille euros minimum pour toute retraite : il faut dénoncer ce discours mensonger qui, par ailleurs, gonfle sciemment les déficits, instrumentalise la crise sanitaire pour persuader les citoyens que la réforme est inévitable.

Il est nécessaire d'affiner et de faire partager notre conception de la retraite comme un droit et une période de la vie salariée.

Notre système de retraites actuel a besoin d'améliorations, de recettes supplémentaires : faut-il revoir nos revendications ? Comment relance-t-on le débat et nos propositions pour une réforme de progrès ? Comment lutter contre le discours fréquent chez les jeunes du « *je n'aurai pas de retraite* » ?

### Fiche 5

## Stratégies écologiques

L'urgence écologique est un sujet majeur qui peine à percer dans le débat public. Jusque-là les syndicats s'en emparent peu. Le SNES-FSU n'occupe pas pleinement sa place dans ce combat, mené principalement par les associations et les partis politiques, bien qu'il appelle à manifester pour des occasions particulières. Il est nécessaire d'investir davantage ce sujet. Les COP se succèdent, comme les coups médiatiques du président E. Macron, sans décisions qui changeraient le cours des événements, permettraient de rompre avec les dégâts produits par les politiques libérales et une mondialisation débridée.

Changer de modèle économique, social et politique est apparu comme nécessaire pour bâtir des stratégies écologiques : c'est ce qu'ont porté notamment les jeunes dans les manifestations pour le climat. Il est de la responsabilité du SNES et de la FSU de prendre toute leur part dans ce combat, en lien avec la

défense des services publics. En effet, parce qu'ils donnent la priorité au collectif, qu'ils jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire, ils peuvent agir pour la protection de l'environnement et faire émerger des alternatives en termes de transport, de logement, d'alimentation, d'emplois, etc. Comment le SNES-FSU doit-il s'inscrire dans ces nouvelles luttes pour le climat et l'environnement et mettre les stratégies écologiques au cœur de ses préoccupations ?

Quelles réponses à l'urgence écologique en termes de transformation du travail et de la production ? Quelles conséquences sur notre projet éducatif, dans une approche scientifique et non moralisatrice ? L'urgence climatique impose un effort constitutif à ceux qui ont le plus de responsabilités et dont le patrimoine a la plus grande empreinte en termes de pollution. Comment penser une fiscalité juste et efficace ?

## Exercer ses droits et en conquérir de nouveaux

Les mandats du congrès de Rennes restent valables mais des focus sur des questions actuellement vives sont nécessaires.

### 6.1. Favoriser la participation au débat public

La montée de l'abstention témoigne d'une crise démocratique, renforcée par une pratique du pouvoir qui ignore les forces sociales organisées ou les instrumentalise. Il faut redonner au débat public toute sa place, mieux permettre l'expression et la prise en compte des avis du plus grand nombre, notamment des catégories les plus en marge. Comment le syndicat d'une part, et l'École d'autre part, peuvent contribuer à ces objectifs ? Le développement d'espaces privés numériques comme lieux d'expression ne doit pas conduire à une désinformation massive et à l'éclatement du débat.

Quelle stratégie mettre en œuvre pour faire aboutir notre mandat du droit de vote de tous les étrangers résidents aux élections locales ?

### 6.2. Une politique de sécurité respectueuse des personnes

La dérive sécuritaire du gouvernement remet en cause les libertés fondamentales et donc la démocratie : répression du mouvement social, entrée dans le droit commun de mesures d'exception, restrictions du droit à manifester, violences policières.

Le SNES-FSU exige l'abrogation des lois liberticides et une remise à plat de la législation induite de l'état d'urgence. Comment et sur quelles bases construire une police républicaine soucieuse de l'intérêt général et de la protection de tous ?

### 6.3. Réformer la législation sur la fin de vie

La législation actuelle sur la fin de vie a montré ses limites. Toute réforme se heurte cependant au refus et au blocage de la part des courants politiques et religieux les plus conservateurs. Le SNES-FSU réaffirme sa volonté de voir appliquer le principe du droit de chacun-e à choisir les conditions de sa fin de vie quand celle-ci apparaît comme proche et inéluctable. Quelles conditions et garanties obtenir pour que ce droit puisse s'appliquer de façon éthique et sans dépendre de l'appréciation du seul corps médical ?

### 6.4 Protéger les mineurs de l'exploitation sexuelle

Face à l'ampleur du phénomène prostitutionnel chez les mineurs, le plan gouvernemental annoncé à l'automne 2021 est nettement insuffisant et met de côté le rôle éducatif que peut jouer l'Éducation nationale, notamment en déconstruisant les représentations qui conduisent certaines victimes à ne pas se considérer comme telles.

Comment intégrer cette lutte dans l'Éducation sans se contenter d'un discours informatif et moralisateur ?



## Lutter contre toutes les discriminations

Le SNES-FSU combat toutes les discriminations et les mandats des congrès précédents sont toujours d'actualité. Il est cependant nécessaire d'en préciser ou développer certains.

### 7.1. Faire barrage au racisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie

Les actes racistes, xénophobes et antisémites se multiplient, encouragés par la banalisation dans le débat public de discours issus de l'extrême droite. La nécessaire lutte contre le terrorisme islamiste est dévoyée pour diviser les catégories populaires et le salariat selon les origines et/ou les confessions.

Le SNES-FSU continue de lutter contre le racisme et les discriminations sous toutes leurs formes et quelles qu'en soient les victimes. Comment l'École peut-elle mieux jouer son rôle dans la défense de ces principes sans devenir une entreprise de surveillance des jeunes ?

### 7.2. Ouvrir l'École aux personnes trans

Les difficultés rencontrées dans le milieu scolaire par les personnes trans, qu'elles soient élèves ou personnels, sont patentes. Quelles revendications mettre en avant pour répondre à leur situation ?

### 7.3. Respecter les droits des personnes incarcérées

Le gouvernement poursuit une politique du tout carcéral, malgré des conditions de détention indignes et des droits souvent déniés aux personnes incarcérées. Comment le syndicalisme peut-il agir pour faire cesser la politique de surexploitation du travail des détenus (absence de garanties, non-application du droit du travail, rémunérations très faibles) ?

## Défendre les droits et libertés dans le monde

### 8.1. Pour la paix, le désarmement, le développement des droits démocratiques

Les replis identitaires et nationalistes ainsi que les volontés de grandes puissances de s'affirmer dans un monde dont la géopolitique est en pleine redéfinition ont conduit à la multiplication des conflits dans le monde. Le SNES-FSU estime que le développement des droits démocratiques est une des conditions de la paix, tout comme le recours à la diplomatie et au multilatéralisme dans le cadre du droit international. Il continuera de s'engager pour le désarmement, notamment nucléaire.

Il condamne la guerre que mène la Russie contre l'Ukraine et la déstabilisation qu'elle provoque à l'échelle mondiale. Il appelle au retrait des troupes russes et à une solution négociée de retour à une paix durable dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

### 8.2. Pour une autre politique des migrations

Les migrants qui fuient les guerres, les dérèglements climatiques, la pauvreté, le mépris des droits sont stigmatisés et pourchassés dans les territoires

où ils ont cherché refuge. La logique répressive, sur fond de xénophobie, mise en place en Europe notamment, se traduit par la mort de centaines de réfugiés contraints de recourir aux réseaux criminels des passeurs. Des règles et des canaux légaux d'immigration sont nécessaires pour faire cesser ces situations. Comment assurer des conditions d'accueil dignes aux migrants ? Comment impulser une politique volontariste en ce sens à l'échelle de l'UE ? Quelles relations le SNES et la FSU doivent-ils développer avec les associations de défense des droits des migrants afin de populariser leur action ?

### 8.3. Palestine

Le SNES-FSU rappelle son engagement en faveur de la reconnaissance internationale, et notamment par la France, de l'État palestinien, dans le cadre du droit international, comme un des moyens d'avancer vers la paix dans cette région. Il dénonce la politique de colonisation des territoires occupés, et des autres violations des conventions de Genève, qui sont régulièrement perpétrées par l'État d'Israël. Il estime que les deux peuples ont droit de vivre en paix dans le cadre de frontières sûres et reconnues, définies par les résolutions de l'ONU.

# THÈME 4

## Faire évoluer notre organisation pour un syndicalisme renforcé et moteur du progrès social



CONGRÈS NATIONAL  
MONTPELLIER 2022 **sn es**  
fsu

RAPPORTEUSES - RAPPORTEURS

SOPHIE VÉNÉTITAY, CÉDRIC GERLAND,  
ELISABETH JACQUET, SÉBASTIEN SALMON

### INTRODUCTION

#### Les organisations syndicales, incontournables dans le paysage social

À quelques semaines de l'élection présidentielle, le paysage politique reste marqué par les idées libérales synonymes d'attaques frontales contre notre modèle social et par les idées nauséabondes de l'extrême droite. Il est le reflet de ce quinquennat où les réformes économiques et sociales imposées brutalement par le gouvernement (assurance chômage, Fonction publique, par exemple) ont contribué à fracturer notre société et à aggraver les inégalités de tout ordre.

La crise sanitaire a mis en lumière le rôle crucial des services publics pour le fonctionnement et la cohésion de la société. Ils sont pourtant aujourd'hui exsangues et toujours la cible de projets destructeurs de la part de certains candidats. Les alternatives politiques, sociales, environnementales et économiques ont bien du mal à émerger.

Mais le début d'année 2022 a été marqué par le retour de la question sociale et tout particulièrement éducative, portée par la mobilisation dans l'Éducation nationale. Les mobilisations de janvier 2022 ont montré qu'il était possible, par l'action, de sortir des polémiques sécuritaires ou identitaires et que les organisations syndicales étaient toujours des acteurs incontournables du paysage social.

Le mouvement social est à la croisée des chemins. Le SNES-FSU n'y échappe pas. Dans le contexte si particulier de ce printemps 2022, le SNES-FSU doit aller plus loin dans sa réflexion sur l'évolution du paysage syndical, y compris à l'intérieur de la FSU, son fonctionnement et sa politique de syndicalisation. C'est ainsi qu'il se renforcera, préalable indispensable, pour réussir les élections professionnelles de décembre 2022.

#### Fiche 1

#### Renouveler le fonctionnement du SNES-FSU

Le combat syndical quotidien demande un investissement constant, peu reconnu, menant parfois à un sentiment d'épuisement ou de charge mentale élevée. Nous devons, pour y remédier et lutter contre ces dérives, prendre collectivement la pleine mesure de cette situation.

L'action militante est de plus en plus chronophage pour de multiples raisons. Le travail syndical est alors rendu plus difficile en direction de nos syndiqués et plus largement de nos collègues, ce qui handicape en partie la diffusion de nos idées à la profession et réduit nos possibilités de syndiquer nos collègues. Ces problématiques se retrouvent à tous les échelons de notre organisation.

Au regard des évolutions de nos métiers et des outils à disposition des militants, notre organisation doit se

donner les moyens de clarifier son organisation. Si les quatre échelons (établissements, départements, académie, national) ont montré, aux fils des ans, la force de notre organisation, le flou demeure parfois sur le rôle de chacun. Si leurs attributions étaient plus circonscrites, nous pourrions dégager du temps militant.

L'équilibre à trouver entre les niveaux locaux et le niveau national doit permettre aux adhérents et aux collègues de comprendre rapidement notre organisation. Quels doivent être les rôles de chaque échelon pour les rendre plus visibles et clairement identifiables par nos adhérents et collègues ?

Nous devons également fournir des efforts sur notre vocabulaire et utiliser des termes plus transparents. Quels autres leviers avons-nous ? Donner d'autres outils

» SUITE PAGE 20

aux académies et départements ? Repenser l'organisation du national ?

La formation des militant-es sur des cas pratiques doit être renforcée afin qu'ils et elles se sentent capables et légitimes d'intervenir sur des tâches claires sans que chacun-e refasse, à son niveau, les mêmes tâches déjà effectuées par d'autres. Dans ce cadre, le partage des données par des outils adaptés, sécurisés et ergonomiques devra être mis en place.

Dans quelle mesure repenser notre fonctionnement souvent trop chronophage et rebutant en ajoutant des garde-fous ?

Chaque échelon pourrait développer, inciter, multiplier ces instances, stages et réunions en format hybride (présentiel/distanciel) ce qui permettrait à toutes et tous d'assister aux échanges alors même que les académies à fortes contraintes géographiques sont pénalisées par la centralisation de nos débats. Le SNES-FSU pourra, par exemple, mettre en place un système mutualisé de visioconférence à destination des académies demandeuses.

Comment aider au passage de témoin et favoriser la mutualisation du travail ? Comment lever tous les freins qui entravent cette prise de responsabilité, cet investissement, sans pénaliser la vie professionnelle et familiale ?

Une fois les bases de notre organisation plus clairement définies, il nous faut trouver les leviers pour donner plus avant, en particulier aux jeunes et/ou aux femmes, l'envie de militer, au service de nos métiers, défendant nos valeurs. Ce dynamisme est un axe

d'entraînement des collègues vers le militantisme et par conséquent vers l'adhésion.

Le SNES-FSU défend l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il agit et doit continuer d'agir également en son sein dans ce but. Les mandats de Paris sur la réflexion relative à la place et l'engagement des femmes au sein du SNES-FSU restent d'actualité. Un bilan des pratiques militantes sera présenté annuellement à la CAN.

Lutter pour l'accès des femmes à tous les niveaux de responsabilité passe également par la lutte contre les stéréotypes et les agissements sexistes. Après la mise en place en 2019 de la cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles au sein du syndicat, le SNES-FSU engagera un travail pour élaborer des procédures à l'encontre des auteur-trices de violences sexistes et sexuelles en s'appuyant notamment sur la cellule et le groupe égalité femmes/hommes.

Le SNES-FSU a toujours été garant, par ses instances et son fonctionnement, d'une forme moderne de démocratie participative, où chaque adhérent-e est libre de s'exprimer et de participer aux décisions politiques du syndicat. Comment se donner les moyens d'être encore plus à l'écoute de l'ensemble des adhérent-es ? Faut-il de manière plus régulière mener des enquêtes sur l'image du SNES-FSU auprès des syndiqué-es ? Par quels moyens et à quelle périodicité ?

Quels autres leviers techniques et politiques pour donner l'envie de militer, de s'engager plus avant dans le combat syndical ?

### Fiche 2

## La FSU et le SNES, avenir et évolution après le congrès de Metz

Le congrès de Metz (FSU) a acté une nouvelle impulsion dans la construction d'un outil syndical renouvelé pour renforcer le syndicalisme de lutte et de transformation sociale, notamment mais sans exclusive avec la CGT et Solidaires. Cette démarche s'inscrit dans la nécessité d'apporter des réponses aux défis posés au syndicalisme.

Le cadre a été posé au congrès de Metz : quelles sont maintenant les initiatives à mettre en œuvre ? Des États généraux du syndicalisme vont être organisés : sur quels thèmes ? Comment impliquer les militant-es ? Les syndiqué-es ? Cette évolution structurelle ne sera possible que si le syndicalisme s'appuie fortement sur le terrain, pour ne pas passer pour une manœuvre d'appareil.

Faut-il également développer des cadres de travail communs spécifiques au niveau éducation ? Fonction publique ? Quel avenir pour le collectif *Plus Jamais Ça* ? Les réformes portées par le gouvernement pendant ce quinquennat ont eu pour objectif d'affaiblir le modèle de syndicalisme que nous portons. La loi de transformation de la Fonction publique, la nouvelle configuration des instances désignées lors des prochaines élections professionnelles rendent plus difficile le travail syndical au quotidien, pour les collègues. La

syndicalisation connaît aussi une lente érosion. Dans ce contexte, il est indispensable de relancer la réflexion sur le rapprochement des syndicats du second degré à l'intérieur de la FSU. Différentes approches complémentaires sont nécessaires :

- les prochaines élections professionnelles marqueront un tournant dans la mesure de la représentativité du fait du regroupement de plusieurs corps dans une même CAP. Comment construire une campagne commune avec les syndicats concernés (SNEP, SNUEP, SNESUP) ? Comment continuer à faire valoir l'identité professionnelle des personnels de notre champ de syndicalisation dans ce nouveau contexte ?

- dans les établissements, les syndicats de la FSU doivent développer le travail militant en commun pour lutter contre les déserts syndicaux et pour démontrer que le syndicalisme FSU représente une force collective incontournable. Il est par conséquent nécessaire d'améliorer le partage d'informations entre les SN de la FSU dans les établissements.

Quelles sont les autres pistes de travail et les étapes que nous pouvons nous fixer pour accélérer le rapprochement structurel entre les syndicats du second degré de la FSU, en particulier avec le SNUEP ?

## Renforcer et faire évoluer la politique de syndicalisation

Les mandats du congrès de Paris 2021 ont permis de mettre en place plusieurs axes de travail importants pour développer la syndicalisation et fidéliser l'adhésion. Mais le nombre d'adhérents diminue toujours : comment l'expliquer ? Cela ne doit pas être une fatalité et doit nous pousser à agir, à tous les échelons du SNES-FSU, pour proposer l'adhésion, inciter à réadhérer.

La mise en place du groupe de travail S3/S4 sur les questions de l'adhésion a déjà permis d'esquisser des axes de travail commun entre les S3 et entre les S3 et le S4 : guide de conversation clé en main pour proposer l'adhésion, argumentaires pour inciter à adhérer, procédure en cas d'appel de collègues, liste des outils à disposition des militants pour suivre les questions de syndicalisation.

La crise sanitaire des derniers mois ne nous a pas permis d'aller aussi loin que prévu, les travaux de ce groupe de réflexion devront donc s'intensifier pour la suite du mandat et permettre de chercher d'autres entrées pour relancer l'adhésion. Ce foisonnement d'idées doit irriguer tous les niveaux de notre organisation pour renforcer la syndicalisation des actifs et retraités.

Un calendrier de campagnes politiques en lien avec notre syndicalisation devra être publié dès la rentrée pour permettre à chacun de se l'approprier et de le décliner au niveau local, grâce, en particulier, aux outils fournis par le national (publications, formation syndicale, etc.).

La recherche de la fidélisation de l'adhésion pour les néo-adhérent-es a été enclenchée par la création d'un kit de bienvenue pour les nouvelles adhésions. Les premiers effets sont attendus sur l'année 2022-23 et un bilan de ces actions devra être tiré avant le congrès 2024.

Dans le même temps, une recherche des raisons de la désertion d'adhérent-es fidèles a été enclenchée avec des enquêtes ciblées sur les raisons de non-renouvellement. Nous devons analyser finement et sans *a priori* les raisons avancées par nos collègues. Les conclusions de ces enquêtes devront donc être diffusées à l'ensemble des échelons de notre organisation pour être plus à l'écoute de la profession.

La syndicalisation, et plus clairement la recherche de nouveaux syndiqué-es, doit être un thème qui irrigue

tous les secteurs de notre organisation, à chaque sollicitation de collègues, à chaque publication, à chaque diffusion de nos idées. Nous devons donc être attentifs dans la communication, individuelle ou collective, à ajouter une invitation à nous rejoindre. Comment mieux former militant-es et salarié-es du SNES-FSU à cette démarche ?

Nous devons aussi afficher une simplification de notre grille des cotisations, en particulier en lien avec les autres SN de la FSU : le SNES devra donc enclencher des discussions avec le SNUipp pour tendre à l'unification des cotisations des AESH. Dans le même temps, dans le cadre du rapprochement entre le SNES, le SNUEP et le SNEP, il faut parvenir à une harmonisation des montants de cotisations des stagiaires et des contractuels, AED, AESH.

Si la syndicalisation des contractuels progresse ces dernières années, le nombre d'adhésions reste faible au regard du nombre potentiel qu'ils/elles représentent. Il nous faut amorcer rapidement et de manière visible le mouvement d'adhésion pour que le SNES-FSU devienne une évidence pour nos collègues. Quelles actions massives pouvons-nous mettre en œuvre pour amorcer le mouvement d'adhésion et mettre en lumière l'intérêt qu'il y a à adhérer ?

La problématique de la syndicalisation des néo-retraités ne doit pas simplement s'accompagner d'un simple courrier avant la rentrée, mais doit se construire plusieurs années en amont du passage d'actif à retraité pour montrer tout l'intérêt d'être « syndiqué-e retraité-e ». Comment mettre en œuvre le mandat de Paris sur la syndicalisation des retraité-es ?

Nos publications, papier et numériques, ne sont pas toujours lues ni connues. Comment améliorer leur diffusion et leur efficacité ? Devons-nous montrer sous forme de slogans déclinés en affiches, réseaux sociaux, publications, nos forces au service de nos collègues, nos idées, nos réflexions, nos souhaits pour le second degré et les services que nous proposons à la profession ?

La loi de transformation de la Fonction publique a attaqué frontalement notre modèle de syndicalisme. Le SNES-FSU demande toujours son abrogation. Dans la continuité de nos mandats de Paris sur le sujet, comment poursuivre le travail engagé sur la syndicalisation après la mise en place de cette loi ?



CONGRÈS NATIONAL **sn'es**  
MONTPELLIER 2022 **fsu**

## THÈME 4

### Fiche 4

## La formation syndicale

Outil de lien avec la profession et voie d'entrée vers l'adhésion, la formation syndicale poursuivra le travail selon les axes définis par le congrès de Paris en 2021. Le SNES-FSU doit maintenir des possibilités de formations larges et variées aux militant-e-s, aussi bien politiques, informatives que techniques à tous les niveaux de l'organisation. La formation syndicale est aussi un lieu de réflexion et de lien avec les adhérent-e-s pour faire évoluer nos futurs mandats ou positions.

La mutualisation des riches plans de formations des S2/S3 est indispensable mais peu effective. Quels sont les blocages à cette mutualisation ? Que mettre en place au-delà des outils existants ?

La visibilité du SNES-FSU en matière de formation peut être un atout pour la syndicalisation et dans la perspective des élections professionnelles. Des journées types « universités d'été » permettraient de mettre en avant les débats sur le métier, le syndicalisme. Le SNES-FSU doit-il s'engager dans la mise en place de telles journées ?

Comment, au sein de la FSU, améliorer la complémentarité dans les offres de formation syndicale ? En étudiant la possibilité de réserver certaines formations aux syndicats nationaux et d'autres à la fédération ? Au-delà de la FSU, quelle recherche de coopération avec les partenaires syndicaux, et d'abord la CGT et Solidaires ?

### Fiche 5

## Faire évoluer la communication du SNES-FSU

Sans toucher aux équilibres entre les différents vecteurs de communication du SNES-FSU (papier et numérique), il nous faut poursuivre la réflexion sur l'évolution de la communication du SNES-FSU. Les habitudes et pratiques d'information ont changé, tout comme la communication en elle-même. Comment adapter notre communication à ces mutations structurelles ? Faut-il étendre la communication du SNES-FSU à d'autres réseaux et plateformes ?

Faut-il développer des formats plus directs ? Comment surmonter la tendance à la délégation des collègues, qui attendent que le syndicat agisse pour eux ? Faut-il développer les campagnes incitant à l'engagement des collègues (témoignages, actions) et ainsi être plus participatif pour contrecarrer cette tendance ?

En définitive, quels doivent être les objectifs de la communication du SNES-FSU ?

### Fiche 6

## Le SNES-FSU dans le syndicalisme international

Avec cette particularité d'être un des rares syndicats au niveau européen et mondial à porter la voix des personnels du second degré tout en promouvant un syndicalisme de transformation sociale, le SNES-FSU confirme ses choix de s'impliquer et de peser au sein du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), Région Europe de l'Internationale de l'Éducation (IE). Au cours des derniers mois, dans le contexte de la crise sanitaire, il a été à l'initiative d'échanges avec de nombreux syndicats européens. Quelles thématiques, en lien avec les évolutions du service public d'Éducation en France, pourraient être approfondies avec nos partenaires syndicaux ?

Les mandats du congrès de Rennes restent valables et le SNES-FSU poursuivra sa réflexion sur une meilleure intégration des dimensions européenne et internationale dans ses activités.

Dans un contexte marqué dans de nombreux pays par des conflits qui traduisent les aspirations démocratiques des peuples à faire reconnaître les droits fondamentaux d'expression, d'association, de manifestations et de grève, la solidarité entre syndicats est plus que jamais nécessaire. Le SNES-FSU a apporté son

soutien aux syndicats enseignants qui ont été victimes de discriminations ou de répression.

Le SNES-FSU développe depuis longtemps de multiples actions de solidarité qui s'incarnent dans des projets de coopération avec des syndicats partenaires principalement d'Afrique francophone mais aussi d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe centrale et orientale. Elles incluent des rencontres et des échanges avec de très nombreux syndicats, le soutien à l'action du CSFEF (qui regroupe les syndicats francophones de l'éducation) et la participation aux forums sociaux. Quelle orientation donner à notre action de coopération syndicale : la recentrer sur des programmes plus ambitieux ou élargir le cercle de nos partenaires ? Comment faire le lien avec nos syndiqués ?

L'information et l'implication des militants du SNES-FSU dans la solidarité internationale passent par la promotion du blog international, véritable outil d'information et d'analyse, fondé sur des témoignages issus des contacts et partenariats syndicaux. Comment mieux faire connaître la dimension internationale de l'activité du SNES-FSU ?

## Propositions de modifications statutaires du SNES-FSU présentées par la CA académique de Créteil

### PROPOSITION 1

Ajout dans l'article 4 :

« de combattre les discriminations liées au sexe, au genre ou à l'orientation sexuelle, racistes et validistes, dans la société, à l'école et dans le syndicat. »

### PROPOSITION 2

Reformulation de l'article 5 bis :

« **Engagé dans la lutte contre** ~~Soucieux de combattre~~ les discriminations qu'elles subissent aujourd'hui à l'échelle de la société, et conscient de la féminisation importante du secteur de l'éducation, le syndicat **reconnait et favorise la place et l'engagement s'attache à favoriser la présence des femmes en son sein, Il garantit pour tendre vers une représentation de chacun des courants de pensées y ayant des élu-e-s, où la proportion de femmes est au moins égale à celle des adhérentes au niveau correspondant proportionnelle à la répartition femmes/hommes des adhérent-e-s au niveau correspondant, dans les instances nationales et académiques du syndicat comprenant titulaires et suppléant-e-s. [...]** »

### PROPOSITION 3

Article 6 - Section locale :

« Elle élit chaque année **un-e ou deux secrétaires** ~~un secrétaire qui la représente qui la représentent~~ et un bureau qui l'administre. **Elle est encouragée à élire un bureau dans lequel les femmes ne sont pas minoritaires.** »

### PROPOSITION 4

Article 7 - Section départementale :

« Les bureaux de S2 ~~qui comprennent~~ **notamment en particulier un secrétariat paritaire ou majoritairement féminin, un secrétaire adjoint et un-e trésorier-e, syndiqué-e-s du département et sont élus** au moins tous les trois ans [...] »

### PROPOSITION 5

Article 8 - Section académique :

« Elle désigne un bureau comprenant **notamment en particulier un secrétariat paritaire ou majoritairement féminin, un secrétaire académique adjoint et un-e trésorier-e.** »

### PROPOSITION 6

Ajout dans l'article 14 :

« **A minima les femmes ne peuvent être minoritaires dans le bureau national.** »

### PROPOSITION 7

Article 15 :

« Le secrétariat général représente le syndicat dans tous les domaines de son activité. ~~Le secrétaire général~~ **La/Le secrétaire général-e** est autorisé-e à ester en justice au nom du syndicat.

**A minima les femmes ne peuvent être minoritaires dans le secrétariat général.** »

## Propositions de modifications statutaires présentées par Marianne Corrèze, Magali Espinasse et Pierre Priouret, membres de la CAN

### PROPOSITION 1

Préambule

« En particulier parce que la mission des personnels qu'il syndique est éducative, la défense de la démocratie, la justice sociale, la laïcité, la lutte contre toute discrimination sont partie intégrante de sa démarche. »

Remplacé par :

« En particulier parce que la mission des personnels qu'il syndique est éducative, la défense de la démocratie, la justice sociale, la laïcité, la lutte contre toutes les discriminations d'où qu'elles proviennent sont partie intégrante de sa démarche. »

### PROPOSITION 2

Article 5 bis :

« **Soucieux de combattre les discriminations qu'elles subissent aujourd'hui à l'échelle de la société et conscient de la féminisation importante du secteur de l'éducation, le syndicat s'attache à favoriser la présence des femmes en son sein pour tendre vers une représentation de chacun des courants de pensée y ayant des élu-e-s proportionnelle à la répartition femmes/hommes des adhérent-e-s au niveau correspondant, dans les instances nationales et académiques du**

syndicat comprenant titulaires et suppléant-e-s. Cette répartition s'apprécie à la clôture de l'année scolaire précédant le scrutin. **A minima, dans nos professions majoritairement féminisées, les femmes ne peuvent être minoritaires parmi les élu-e-s titulaires et suppléant-e-s de chacun des courants de pensée représentés dans ces instances, ce à un-e élu-e près.** »

Remplacé par :

« **Engagé dans la lutte contre les discriminations qu'elles subissent aujourd'hui à l'échelle de la société et conscient de la féminisation importante du secteur de l'éducation, le syndicat s'attache à favoriser la présence des femmes dans l'organisation et à faciliter leur engagement pour tendre vers une représentation de chacun des courants de pensée y ayant des élu-e-s proportionnelle à la répartition femmes/hommes des adhérent-e-s au niveau correspondant, dans les instances nationales et académiques du syndicat comprenant titulaires et suppléant-e-s. Cette répartition s'apprécie à la clôture de l'année scolaire précédant le scrutin. A minima, dans nos professions majoritairement féminisées, les femmes ne peuvent être minoritaires parmi les élu-e-s titulaires et suppléant-e-s de chacun des courants de pensée représentés dans ces instances.** »



**CONGRÈS NATIONAL  
MONTPELLIER 2022**



du 09 au 13 mai 2022